

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Denholm

Procès-verbal de la séance de conseil de la municipalité de Denholm tenue le 10 mai 2016 à 19 h à la salle municipale de Denholm sis au 419, chemin du Poisson-Blanc.

Sont présents :

Monsieur Gaétan Guindon, Maire
Madame Marie Gagnon, conseillère poste # 1
Madame Sylvie Lagacé, conseillère poste # 2
Monsieur Roger Chénier, conseiller poste # 3
Monsieur Richard Poirier, conseiller poste # 4
Madame Annik Gagnon, conseillère poste # 5
Madame Danielle Cillis, conseillère poste # 6

Aussi présent :

Madame Sylvie Lévesque, occupant le poste de secrétaire d'assemblée.

Son Honneur, le maire, Monsieur Gaétan Guindon, constate qu'il y a quorum et déclare l'assemblée ouverte.

Note au procès-verbal (1) :

Monsieur le maire, Gaétan Guindon, informe les membres du conseil ainsi que les citoyens de l'absence du Directeur général Monsieur Stéphane Hamel, qui est en absence de maladie. Cependant, il continue à travailler de chez lui.

Note au procès-verbal (2) :

Monsieur le maire, Gaétan Guindon, informe les membres du conseil ainsi que les citoyens de l'excellent travail de Monsieur Roger Chénier ainsi que Monsieur Paul Brouillard qui ont fait l'installation du plafond (acoustique) de la Salle communautaire de Denholm. Tous les remercient pour leur générosité envers notre Municipalité.

Note au procès-verbal (3) :

Monsieur le maire, Gaétan Guindon, informe les membres du conseil ainsi que les citoyens du développement concernant le chemin Paugan. Nous avons reçu le certificat d'autorisation et nous sommes présentement en attente d'une réponse du Ministère du Transport du Québec concernant les plans et devis.

Note au procès-verbal (4) :

Monsieur le maire, Gaétan Guindon, informe les membres du conseil ainsi que les citoyens que le Ministère du Transport du Québec va refaire une partie du chemin des Voyageurs à partir du chemin Rollin aux quatre (4) stops (environ 2 km) et la partie du chemin Poisson-Blanc devant la municipalité de Denholm.

Note au procès-verbal (5) :

Monsieur le maire, Gaétan Guindon, informe les membres du conseil ainsi que les citoyens que conformément à l'article 176.1 du code municipal, le rapport financier 2015 du vérificateur Langevin - Grondin CPA Inc. sera déposé à la séance ordinaire du conseil du 7 juin 2016.

Note au procès-verbal (6) :

Monsieur le maire, Gaétan Guindon, informe les membres du conseil ainsi que les citoyens qu'une rencontre avec le Capitaine de la Sûreté du Québec Monsieur Daniel Viau aura lieu le 7 juin 2016 après la réunion du conseil. Tous sont invités à venir le rencontrer et discuter avec lui.

Note au procès-verbal (7) :

Monsieur le maire, Gaétan Guindon, informe les membres du conseil ainsi que les citoyens que la levée de fonds concernant le Service de sécurité des incendies de Denholm et Low fut un franc succès. Ils ont amassé un montant de 1500 \$. Finalement, félicitations au Directeur des Services de sécurité des incendies de Denholm Monsieur Ghyslain Robert qui a été nommé « Directeur des chefs des incendies » de la MRCVG tout récemment.

Ordre du jour

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2016 ainsi que la séance extraordinaire du 20 avril 2016

2. Greffe

- 2.1 Avis de motion – Règlement possession de poules sur le territoire de la Municipalité
- 2.2 Avis de motion – Règlement décrétant la délégation de dépenses
- 2.3 Avis de motion – Règlement entrée charretière
- 2.4 Règlement d'emprunt – Verbalisation du chemin Paris
- 2.5 Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des Centres d'urgence 9-1-1

3. Finances, Administration et Ressources humaines

- 3.1 Adoption des comptes payés au 30 avril 2016
- 3.2 Adoption des comptes à payer au 30 avril 2016
- 3.3 Adoption du rapport de revenus et dépenses, du rapport comparatif, du bilan et du journal des salaires
- 3.4 Nomination de Monsieur Michel Canuel, Monsieur Stéphane Hamel et de Madame Sylvie Lévesque - Permission d'émettre des amendes
- 3.5 Emploi étudiant – Embauche de Madame Sophie Legault - Technique en documentation
- 3.6 Directeur général –Fin de la période de probation

4. Voirie

- 4.1 Appel d'offres – Camion
- 4.2 Soumissions – Achat d'abat poussière
- 4.3 Demande de subvention 2016-2017 du Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal (PAARRM)

5. Loisirs & Culture

6. Urbanisme, Environnement et Développement économique

7. Sécurité Incendies

- 7.1 Démission du pompier – Monsieur Andy Contois
- 7.2 Démission du pompier – Monsieur Sébastien Ouellette
- 7.3 Embauche d'une nouvelle pompière – Madame Nanci-Anne Maggio
- 7.4 Rapport incendie

8. Divers

9. Varia

- 9.1 Appel d'offre – Vente du camion F-350 (no.115)
- 9.2 Appel d'offre – Vente du convoyeur

10. Correspondance

- 10.1 Demande de financement – Test d'eau du lac Cardinal
- 10.2 Demande de financement – Tournoi de Golf
- 10.3 Journée mondiale contre la maltraitance des personnes âgées
- 10.4 Formulaire de renouvellement – Adhésion municipale au PERO

11. Période de questions

12. Fermeture de l'assemblée

MD AR16-05-083

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Gaétan Guindon, constate qu'il y a quorum et trois (3) personnes sont présentes dans la salle municipale, et déclare la séance du conseil ouverte à 19 h.

MD AR16-05-084

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marie Gagnon, appuyé par Annik Gagnon et résolu que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

Gaétan Guindon, Maire

MD AR16-05-085

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2016

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 avril 2016 et de la séance extraordinaire du 20 avril 2016 et qu'aucune modification n'est apportée ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Roger Chénier, appuyé par Richard Poirier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de conseil du 5 avril 2016 et de la séance extraordinaire du 20 avril 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

Gaétan Guindon, Maire

Avis de motion

Avis de motion est donné par Madame Sylvie Lagacé, qu'un règlement portant sur la possession de poules sur le territoire de la Municipalité de Denholm en dehors des zones agricoles s'appliquant à un usage résidentiel sera déposé à une séance ultérieure.

Avis de motion

Avis de motion est donné par Madame Danielle Cillis, qu'un règlement portant sur les délégations de dépenses du Directeur général, de la secrétaire-trésorière adjointe, du coordonnateur des travaux publics et de l'officier municipal sera déposé à une séance ultérieure.

Avis de motion

Avis de motion est donné par Monsieur Roger Chénier, qu'un règlement portant sur les entrées charretière sera déposé à une séance ultérieure.

MD AR16-05-086

RÈGLEMENT D'EMPRUNT – VERBALISATION DU CHEMIN PARIS

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-05

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Denholm
MRC Vallée-de-la-Gatineau

Règlement # 2016-05

Règlement établissant la verbalisation du chemin Paris

Règlement numéro 2016-05 décrétant une dépense de 70 000 \$ et un emprunt de 70 000 \$ pour la verbalisation du chemin Paris.

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 octobre 2015 ;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le conseil est autorisé à faire effectuer les travaux requis pour mettre aux normes le chemin Paris selon les plans et devis préparés par le service de génie municipal de la MRCVG, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 70 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 70 000 \$ sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 4.

Pour pouvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe "B" jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Immeuble résidentiel chaque logement	1
Terrain	0,50

Si la catégorie d'immeuble change au cours de la période du présent règlement, le propriétaire se verra taxé selon le tableau ci-haut.

ARTICLE 5.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

Avis de motion donné : Le 6 octobre 2015

Adoption du règlement : Le 10 mai 2016

Date de publication : Le 11 mai 2016

Gaétan Guindon
Maire

Stéphane Hamel
Directeur général

MD AR16-05-087

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Municipalité de Denholm
MRC Vallée-de-la-Gatineau

Règlement # 2016-06

Règlement d'emprunt décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1

DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement pour l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

PAR CONSÉQUENT il est statué, décrété et ordonné par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Pour l'application du présent règlement, on entend par :

1. « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de service de télécommunication;

2. « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :

a) Il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec;

b) Il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de service de télécommunication;

Lorsqu'un fournisseur de service de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1 du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe b) du paragraphe 2 du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

ARTICLE 2

À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

ARTICLE 3

Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication.

Avis de motion donné : Le 5 avril 2016
Adoption du règlement : Le 10 mai 2016
Date de publication : Le 11 mai 2016

Gaétan Guindon
Maire

Stéphane Hamel
Directeur général

MD AR16-05-088

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 30 AVRIL 2016

ATTENDU QUE deux (2) membres du comité des finances ont effectué la vérification des comptes payés au 30 avril 2016 soit Madame Marie Gagnon, et Monsieur Richard Poirier ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Annik Gagnon, appuyé par Roger Chénier que ce conseil approuve les rapports des revenus et dépenses, les comptes payés au 30 avril 2016 pour les chèques nos 998170 à 998218 ainsi que les prélèvements nos 104 à 115 se répartissant comme suit : un montant de 10 913,45 \$ pour les prélèvements, un montant de 47 307,67 \$ pour le paiement des salaires et un montant de 47 723,06 \$ pour les comptes payés pour une somme globale de 105 944,18 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

Gaétan Guindon, Maire

MD AR16-05-089

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2016

ATTENDU QUE le Comité des Finances a effectué la vérification des comptes à payer au 30 avril 2016 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Roger Chénier, appuyé par Sylvie Lagacé et résolu que ce conseil approuve les comptes à payer en date du 30 avril 2016 pour un montant total de 13 533,69 \$ pour les chèques nos 998219 à 998244.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

Gaétan Guindon, Maire

MD AR16-05-090

ADOPTION DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES, DU JOURNAL DES SALAIRES

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du journal des salaires, des rapports des revenus et dépenses ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marie Gagnon, appuyé par Annik Gagnon d'adopter le journal des salaires, et le rapport des revenus et dépenses.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

Gaétan Guindon, Maire

MD AR16-05-091

NOMINATION DE MONSIEUR MICHEL CANUEL, MADAME SYLVIE LÉVESQUE AINSI QUE MONSIEUR STÉPHANE HAMEL - PERMISSION D'ÉMETTRE DES AMENDES

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm adhère à l'entente relative à la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm autorise Monsieur Michel Canuel Officier en Urbanisme, Madame Sylvie Lévesque Adjointe à la direction ainsi que Monsieur Stéphane Hamel Directeur général d'émettre des amendes, facilitant notamment la pleine application de ses règlements municipaux et la poursuite des contrevenants ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Roger Chénier, appuyé par Marie Gagnon et résolu que le conseil de la Municipalité de Denholm autorise Monsieur Michel Canuel Officier en Urbanisme, Madame Sylvie Lévesque Adjointe à la direction ainsi que Monsieur Stéphane Hamel Directeur général d'émettre des amendes pour et au nom de notre municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

Gaétan Guindon, Maire

MD AR16-05-092

EMPLOI ÉTUDIANT – EMBAUCHE DE MADAME SOPHIE LEGAULT-TECHNIQUE EN DOCUMENTATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm considère le besoin au niveau du personnel en technique de la documentation concernant la voûte et le classement de la municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm a fait la demande d'une subvention à emploi d'été Canada pour l'année 2016-2017 ;

ATTENDU QUE l'embauche de Madame Sophie Legault sera du 30 mai 2016 au 26 août 2016 inclusivement ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marie Gagnon appuyé par Sylvie Lagacé et résolu que la Municipalité de Denholm autorise l'embauche de Madame Sophie Legault, technique en documentation à temps partiel à raison de 35 heures semaine au tarif horaire de 15,00 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

Gaétan Guindon, Maire

MD AR16-05-093

EMBAUCHE PERMANENTE - DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm a embauché Monsieur Stéphane Hamel le 16 novembre 2015 à titre de Directeur général et secrétaire-trésorier avec une période de probation se terminant le 13 mai 2016 ;

ATTENDU QUE le comité des Ressources humaines a fait l'analyse des compétences de Monsieur Stéphane Hamel et conclut que ce dernier répond de façon très satisfaisante aux exigences du poste de Directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Denholm ;

ATTENDU QUE le comité des Ressources humaines recommande au conseil de confirmer Monsieur Stéphane Hamel dans son poste de Directeur général et secrétaire-trésorier ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Roger Chénier, appuyé par Annik Gagnon et résolu que ce conseil confirme Monsieur Stéphane Hamel dans son poste de Directeur général et secrétaire-trésorier tel que recommandé par le comité des Ressources humaines de la Municipalité de Denholm.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

Gaétan Guindon, Maire

MD AR16-05-094

APPEL D'OFFRES – ACHAT D'UN CAMION

ATTENDU QUE le camion 115 nécessite d'importantes réparations qui pourraient coûter jusqu'à 10 000 \$;

ATTENDU QUE le camion 115 est un 2006 ;

ATTENDU QUE le conseil considère que l'achat d'un camion neuf serait plus économique pour la municipalité ;

ATTENDU QUE le Directeur général a reçu plusieurs soumissions, dont deux (2) retenues ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marie Gagnon, appuyé par Sylvie Lagacé et résolu que le conseil de la Municipalité de Denholm fasse l'acquisition d'un camion Dodge Ram 2016 4x4 Quad cab 2016 au prix de 34 630 \$ plus les taxes applicables du concessionnaire Lachapelle Dodge de Gatineau et de profiter du financement de 0% sur 5 ans.

L'autre soumission retenue pour un camion identique provenait du Garage J.E. Gendron auto de Maniwaki au prix de 41 000 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

Gaétan Guindon, Maire

MDAR16-05-095

SOUSSION - ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm a besoin de dix mille (10) mille kilos d'abat poussière en vrac pour la saison estivale 2016-2017 ;

ATTENDU QUE suite à un appel d'offre en commun avec les Municipalités de lac St-Marie, Low et Kazabazua ;

ATTENDU QUE les s oumissionnaires pour la fourniture d'abat poussière sont les suivants :

Fournisseurs	Abat poussière
Sel Warwick	537,70 \$ / mille kilos
Somavrac	598 \$ / mille kilos

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Roger Chénier, appuyé par Richard Poirier et résolu que le conseil de la Municipalité de Denholm autorise l'achat de dix (10) mille kilos d'abat poussière en vrac, au soumissionnaire Sel Warwick au coût de 5377,70 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

Gaétan Guindon, Maire

MD AR16-05-096

DEMANDE DE SUBVENTION 2016-2017 DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Denholm désire participer au Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal (PAARRM) ;

CONSIDÉRANT la demande de Madame Stéphanie Vallée, Ministre de la Justice, Ministre responsable de l'Outaouais et députée de Gatineau, de lui soumettre une demande pour l'année en cours ;

CONSIDÉRANT QUE le budget total 2016 pour l'amélioration du réseau routier de la municipalité sera dépensé dans la part que la municipalité doit payer pour les travaux suite aux sinistres du mois d'avril sur le chemin Paugan et sur le chemin Poisson-Blanc ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Richard Poirier, appuyé par Danielle Cillis et résolu que le conseil de la Municipalité de Denholm dépose une demande d'aide financière de 145 000 \$ pour les chemins : Farrelton, Poisson-Blanc, Kelly, et Paugan auprès de Mme Stéphanie Vallée, Ministre de la Justice, Ministre responsable de l'Outaouais et Députée de Gatineau, à l'Assemblée Nationale, par le biais du Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal (PAARRM) pour des travaux sur le chemin Paugan.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

Gaétan Guindon, Maire

MDAR16-05-097

DÉMISSION DU POMPIER – MONSIEUR ANDY CONTOIS

CONSIDÉRANT QUE le pompier à temps partiel, Monsieur Andy Contois a avisé la Municipalité de Denholm le 14 avril 2016, par écrit, qu'il démissionnait dû à un horaire trop chargé ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Annik Gagnon, appuyé par Roger Chénier et résolu que le conseil de la Municipalité de Denholm accepte la démission du pompier à temps partiel, Monsieur Andy Contois, et lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

Gaétan Guindon, Maire

MDAR16-05-098

DÉMISSION DU POMPIER – MONSIEUR SÉBASTIEN OUELLETTE

CONSIDÉRANT QUE le pompier à temps partiel, Monsieur Sébastien Ouellette a avisé la Municipalité de Denholm le 14 mars 2016, par écrit, qu'il démissionnait dû à un déménagement à Rimouski ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marie Gagnon, appuyé par Roger Chénier et résolu que le conseil de la Municipalité de Denholm accepte la démission du pompier à temps partiel, Monsieur Sébastien Ouellette, et lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

Gaétan Guindon, Maire

MDAR16-05-099

**EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE POMPIÈRE À TEMPS PARTIEL
NANCI-ANNE MAGGIO**

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm a des postes de pompiers à temps partiel à combler ;

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité des incendies a procédé à la sélection d'une candidate et en recommande l'embauche ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Annik Gagnon, appuyé par Sylvie Lagacé et résolu que le conseil de la Municipalité de Denholm autorise l'embauche de Madame Nanci-Anne Maggio à titre de pompière à temps partiel dont la rémunération sera fixée selon l'échelle salariale des pompiers en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

Gaétan Guindon, Maire

MDAR16-05-100

APPEL D'OFFRES - VENTE DU CAMION FORD F-350 (NO.115)

ATTENDU QUE le camion Ford F-350 2006 no.115 a besoin de réparations majeures ;

ATTENDU QUE le camion a plus de dix (10) ans et que le conseil ne juge pas approprié d'effectuer lesdites réparations sur un véhicule de cet âge ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Richard Poirier, appuyé par Annik Gagnon et résolu que Monsieur Stéphane Hamel, Directeur général de la Municipalité de Denholm procède à un appel d'offres pour la vente tel quel du véhicule Ford F-350 2006 no.115.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

Gaétan Guindon, Maire

MDAR16-05-101

APPEL D'OFFRES - VENTE DU CONVOYEUR

ATTENDU QUE le convoyeur a besoin de réparations majeures et qu'il n'est pas utile dans cette condition ;

ATTENDU QUE le convoyeur a plus de dix (10) ans et que le conseil ne juge pas approprié d'effectuer lesdites réparations sur un équipement de cet âge ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Richard Poirier, appuyé par Annik Gagnon et résolu que Monsieur Stéphane Hamel, Directeur général de la Municipalité de Denholm procède à un appel d'offres pour la vente tel quel du convoyeur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

Gaétan Guindon, Maire

MDAR16-05-102

DEMANDE DE FINANCEMENT – TEST D'EAU – LAC CARDINAL

CONSIDÉRANT QU'UNE augmentation de trente (30) pour cent des frais des analyses au laboratoire du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) pour le Réseau de prélèvement d'eau en 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE pour une reprise des prélèvements d'eau, les coûts de participation au Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs (RSVL) passeront à trois cent soixante-douze dollars (372 \$) par station pour la saison 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association du lac Cardinal a fait une demande de financement par écrite à la Municipalité de Denholm ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Danielle Cillis, appuyé par Sylvie Lagacé et résolu que le conseil de la Municipalité de Denholm autorise une aide financière à l'Association du lac Cardinal au montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) pour le réseau de prélèvement d'eau en 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

Gaétan Guindon, Maire

MDAR16-05-103

DEMANDE DE FINANCEMENT – TOURNOI DE GOLF

ATTENDU QU'UN tournoi de golf en mémoire de Monsieur Michel Émond, Monsieur Wayne Brennan et Monsieur Guy Monette aura lieu le 15 juillet 2016 ;

ATTENDU QUE cette levée de fonds étant au profit de l'aréna du Centre de la Gatineau présenté par le Low & District Lions Club, au Club de golf du Mont Ste-Marie ;

ATTENDU QUE ce conseil est en accord avec l'importance que la Municipalité de Denholm participe à cette levée de fonds ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marie Gagnon, appuyé par Richard Poirier et résolu que le conseil de la Municipalité de Denholm autorise cette demande de financement pour le souper uniquement au montant de cinquante dollars (50 \$).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

Gaétan Guindon, Maire

MDAR16-05-104

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES AÎNÉES – 15 JUIN

CONSIDÉRANT QUE la maltraitance envers les personnes âgées peut exister dans tous les milieux, mais elle est souvent gardée sous silence, peu reconnue et peu dénoncée, par conséquent, l'ampleur du phénomène demeure difficile à mesurer ;

CONSIDÉRANT QU'IL arrive que la personne maltraitante ne souhaite pas ou ne comprenne pas le tort qu'elle cause à la personne âgée, que la maltraitance soit intentionnelle ou non, ses conséquences sont toutefois bien réelles ;

CONSIDÉRANT QUE la ligne *AIDE ABUS AÎNÉS* est un service anonyme et confidentiel, sans frais, accessible partout au Québec, et ce, tous les jours de 8 h à 20 h, les professionnels expérimentés sont là pour vous écouter, vous conseiller, et vous diriger vers les ressources les plus appropriées pour répondre à leurs besoins ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Roger Chénier, appuyé par Richard Poirier et résolu que le conseil de la Municipalité de Denholm n'est pas indifférents à la Maltraitance et accorde beaucoup d'importance à ces âgées, et décrète la journée du 15 juin comme journée contre la maltraitance des personnes âgées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

Gaétan Guindon, Maire

MDAR16-05-105

FORMULAIRE DE RENOUELEMENT – ADHÉSION MUNICIPALE AU PÔLE D'EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME OUTAOUAIS – ADHÉSION (PERO)

ATTENDU QUE le Pôle d'Excellence en Récréotourisme Outaouais (PERO) est un atout pour le support au développement de ce secteur d'activités, secteur prometteur et s'inscrit dans les projets de diversification économique de notre région ;

ATTENDU QUE le PERO désire s'associer avec la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et les dix-sept (17) municipalités de son territoire pour les accompagner dans la mise sur pied, la coordination et l'encadrement de projets de développements ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Danielle Cillis, appuyé par Annik Gagnon et résolu que le conseil de la Municipalité de Denholm approuve l'adhésion de la Municipalité de Denholm, au Pôle d'Excellence en Récréotourisme Outaouais (PERO), au coût de deux cents (200,00 \$) avant les taxes.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

Gaétan Guindon, Maire

Note au Procès-verbal

Une période de questions a eu lieu

MDAR16-05-106

FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE, tous les points à l'ordre du jour sont épuisés,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie Gagnon, appuyé par Annik Gagnon et résolu que la séance soit levée à 19 h 50.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

Gaétan Guindon, Maire

Je, soussigné, Gaétan Guindon, Maire de la Municipalité de Denholm, signe le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre.

Et j'ai signé ce 10ème jour de mai 2016.

**Gaétan Guindon, Maire
Municipalité de Denholm**

Je, soussigné, Stéphane Hamel Directeur général, secrétaire-trésorier et greffier de la Municipalité de Denholm, contresigne le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 10ème jour de mai 2016.

**Stéphane Hamel
Directeur général,
secrétaire-trésorier et greffier
Municipalité de Denholm**